



## **CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle des Fêtes :

**Le jeudi 04 Mars 2021 à 18h30**

Compte tenu des dispositions en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire, cette réunion se déroulera en absence de public.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour accompagné de la note de synthèse ainsi que le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2021

Je vous rappelle que toutes les questions orales concernant le conseil municipal doivent être posées par écrit 2 jours au moins avant la séance du conseil.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Sulpice-et-Cameyrac, le 25 février 2021

Le Maire  
Pierre COTSAS

### **ORDRE DU JOUR :**

- I – Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 – Débat
- II - Gironde numérique – Groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation – Convention - Adhésion – autorisation de signature
- III- École élémentaire - Projet informatique – Approbation – Demandes de subventions
- IV- Couverture des tennis – Avenant au marché de travaux – Autorisation de signature
- V - Zone artisanale Canteloup – Vente de terrain – Autorisation de signature
- VI- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité – Modalités de perception
- VII - Redevance d'Occupation du Domaine Public - Modalités de perception
  
- Questions orales déposées conformément à l'article L. 2121-19 du CGCT et à l'article 5 du règlement intérieur.

**Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT**